

## PRIX DU PROGRES ECONOMIQUE DURABLE 2025 DE LA FONDATION ALPHONSE WEICKER

### REGLEMENT

#### La Fondation Alphonse Weicker

La Fondation de BGL BNP Paribas porte le nom de Monsieur Alphonse Weicker, ancien président et co-fondateur de la banque en 1919. Depuis sa constitution en 1989, la Fondation Alphonse Weicker, ci-après dénommée la Fondation, apporte son soutien à des projets dans des domaines variés, visant ainsi à contribuer au développement économique et social du Luxembourg.

#### Objet social de la Fondation

La Fondation a pour objet de promouvoir une société plus durable et plus inclusive, notamment via le soutien d'initiatives dans les domaines de la transition écologique, de l'inclusion sociale, de la digitalisation et de l'entrepreneuriat social, afin d'aider à préparer le Luxembourg et la Grande Région aux grands défis d'avenir.

Pourront bénéficier du soutien de la Fondation des projets ou initiatives qui se situent à l'intérieur de ce domaine.

La Fondation s'engage à promouvoir la diversité.

#### Collaboration de la Fondation avec l'INDR et l'UEL

La Fondation décerne annuellement depuis 2021 un **Prix du progrès économique durable** à une entreprise ayant démontré sa contribution au développement durable. Créé en 2007, l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) promeut la RSE comme un impératif stratégique des entreprises pour contribuer au développement durable, ainsi que pour améliorer leur compétitivité et leur image. Dans le cadre du programme national ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE, l'INDR a accompagné plus de 330 entreprises dans leur labellisation. Par leur approche RSE, ces entreprises contribuent au développement durable de la société, à la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et au renforcement du *nation branding*.

## PRIX DU PROGRES ECONOMIQUE DURABLE 2025

Les Prix du Progrès Économique Durable visent à récompenser deux entreprises labellisées ESR de l'INDR pour leur contribution à une économie durable à travers des projets ou initiatives exemplaires au cours de l'année précédente. Ces initiatives doivent être alignées avec une stratégie globale de responsabilité sociétale (RSE) et aborder des thématiques matérielles significatives pour l'entreprise et ses parties prenantes.

### Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, l'entreprise doit :

1. Être labellisée ESR ou en cours de labellisation à la date de dépôt des candidatures.
2. Soumettre un projet ou une initiative d'envergure mise en place au cours des 12 derniers mois
3. Démontrer comment ce projet contribue à une stratégie RSE globale et à des objectifs de développement durable.

### Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées notamment selon les critères suivants :

1. **Implication des parties prenantes**
  - Diversité et engagement des parties prenantes
  - Méthodologie de consultation et d'intégration
2. **Création de valeur partagée**
  - Valeur créée pour l'entreprise
  - Valeur créée pour la société
3. **Innovation**
  - Caractère innovant du projet
  - Potentiel d'inspiration pour d'autres entreprises ou secteurs
  - Mécanismes de diffusion des bonnes pratiques
4. **Résultats et impacts**
  - Clarté des résultats obtenus
  - Impact mesurable (quantitatif et qualitatif)
  - Mesure de la valeur partagée créée
5. **Présentation du projet**
  - Pertinence et précision de la description
  - Précision de la période de mise en œuvre

### Prix

La Fondation attribuera un montant total de 10.000 euros à l'entreprise lauréate.

BGL BNP Paribas s'associe à cette action par un deuxième prix d'un montant de 2.500 euros à déterminer par le jury.

Les lauréats bénéficieront également d'une distinction officielle et d'une mise en avant médiatique via les canaux de communication de la Fondation et de l'INDR.

## **Composition du jury**

Le jury sera composé de 4 membres nommés par la Fondation et de 3 membres nommés par l'INDR. Le jury se réunira à l'issue du dépôt des candidatures pour délibérer des candidatures selon les critères d'évaluation définis et désignera les lauréats. Les décisions du jury ne sont pas susceptibles de recours.

## **Dépôt des candidatures**

Les candidatures sont soumises à l'aide du formulaire en ligne sur [indr.lu](http://indr.lu). Pour illustrer sa démarche, l'entreprise candidate peut télécharger des documents ou annexes.

L'existence d'éventuels droits de propriété intellectuelle voire de brevets est à indiquer dans le dossier de candidature. Les entreprises candidates aux Prix marquent leur accord pour des publications relatives à la présentation de l'entreprise et à la description de son projet. Par ailleurs, elles déclarent que les documents, photos et vidéos accompagnant le dossier de candidature sont libres de droits de tiers et peuvent être utilisés aux fins de communication des organisateurs des Prix.

Les données personnelles et la partie confidentielle des candidatures seront traitées de façon confidentielle. Les candidatures seront stockées uniquement pour les besoins de la gestion des Prix.

Date de clôture des candidatures : **02 juin 2025**

## **Remise des Prix**

La remise de ces Prix aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à l'occasion de la soirée organisée par la Fondation Weicker. Cinq entreprises shortlistées seront invitées à présenter leur dossier avant l'annonce des deux gagnants.